



TARIFS ET TIERS PAYANTS

Le Centre de Santé MGEN de Nice applique les tarifs de secteur 1 fixés par la CPAM, aucun dépassement d'honoraires ne peut être demandé au service médical. Certains de nos médecins peuvent être amenés, pour des raisons médicales, techniques ou calendaires, à vous fixer un rendez-vous à l'extérieur du Centre de Santé. Il est alors vivement recommandé de les interroger sur le tarif qu'ils appliquent dans le cadre de leur activité libérale.

Pour les prothèses dentaires et soins orthodontiques, nos praticiens sont à votre disposition pour l'établissement d'un devis détaillé. Nous vous offrons le service d'une prise en charge directe soumise à l'accord préalable de votre mutuelle sur simple demande. Une participation « raisonnable » pourra dans certains cas rester à la charge des bénéficiaires.

En tant que centre conventionné nous pratiquons le Tiers Payant, vous ne faites **pas l'avance des frais de la part Sécurité Sociale**. Nous avons des accords avec un grand nombre de mutuelles, dans ce cas vous ne payez pas le ticket modérateur (part mutuelle).

Afin de bénéficier du Tiers-Payant, vous devez présenter à chaque visite au centre votre carte vitale et votre carte de mutuelle à jour ou une attestation datant de moins de trois mois de votre caisse d'assurance maladie indiquant vos droits ainsi que la déclaration de médecin traitant.

- Bénéficiaires de la Couverture Médicale Universelle (**C.M.U.**) : vous devez présenter à chaque passage votre Carte VITALE mise à jour. Vous devez également en cas de besoin être en possession de votre attestation CMU version papier.
- Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat Totale ou Partielle (**A.M.E.**) : vous devez présenter votre attestation d'A.M.E. à chaque passage.

Une borne de mise à jour de votre carte vitale est à votre disposition.

Moyens de paiement :

- espèces
- carte bancaire
- chèque bancaire